5e ANNÉE, N° 74. — MERCREDI, 16 FEVRIER 1848.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal, *à Galata*.

DANS LES VILLES DE LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.

A PARIS, chez *M. Chateauneuf aîné*, rue Richer, N. 6.

A MARSEILLE, chez Mme *veuve Camoin et Cie*.

A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 9, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

CONSTANTINOPLE ..... 110 pia. 8 colonnes.
" ..... 6 mois. 4 "
PROVINCES ET ÉTRANGER 120 pia. 9 "
" ..... 6 mois. 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres de 6.-S.

Le Journal paraît les 1er, 6, 11, 16, 21, 26 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 16 Février.

La formation d'un sixième corps d'armée, sous le nom d'armée de l'Irak, est un fait important qui se rattache d'ailleurs à un plan général d'organisation pour les provinces de l'Yémen, de l'Irak (Arabie) et de la Mésopotamie, et nous devons entrer à ce sujet dans quelques explications. Le territoire de l'Yémen se divise en deux parties, la plaine située sur le bord de la mer, appelée Téhamèh et la partie montagneuse qui forme l'Yémen proprement dit. A la suite de troubles prolongés, ces provinces éloignées de la métropole ne reconnaissaient pour ainsi dire que nominalement l'autorité de la Porte, et le gouvernement avait senti la nécessité de prendre des mesures pour les faire rentrer sous son autorité. C'est pour atteindre ce but, qu'il y a un an environ, le capou-kéhaya, Echref bey, fut envoyé sur les lieux en qualité de commissaire. Cette mission, secondée avec autant de loyauté que de franchise par le gouverneur de l'Egypte, S. A. Méhémet-Ali Pacha, a été couronnée d'un plein succès. Echref bey a pu annoncer à la Porte la soumission presque entière du pays, et dès-lors, Chérif bey a été nommé gouverneur de l'Yémen. Il est probable que ce gouverneur rencontrera encore quelques difficultés, mais il en triomphera facilement, et nul doute qu'il ne parvienne prochainement à mettre l'organisation administrative de cette province sur le même pied que celle des autres parties de l'Empire. D'un autre côté, des négociations suivies par Chérif pacha, gouverneur de la province de Habech, comprenant Djedda, le reste du Hedjaz, la Mecque et l'Arabie Pétrée, ont amené la soumission du pays de Nedjd qui avait été le centre de la puissance des Vahabites, et l'un des chefs les plus influens du pays, Cheikh Faïzal, en a été nommé gouverneur avec le rang de grand-écuyer du palais Impérial. La soumission de ces contrées relie complètement l'Arabie Ottomane à la Mésopotamie et au gouvernement de Bagdad. C'est pour maintenir cet heureux état de choses, et mettre l'état militaire de ces provinces en harmonie avec les nouveaux besoins d'une administration plus vaste, que le demi-corps d'armée de Bagdad, qui se composait des contingents de Mossoul, du Kurdistan et de l'Irak, et formait 10 régimens sous le commandement du lieutenant-général Hamdi pacha et de trois généraux de brigade, vient d'être transformé en un sixième corps sous le nom d'armée de l'Irak. Cette armée, qui se compose de 35 mille hommes, et de plusieurs bataillons arabes irréguliers, aura son quartier-général à Bagdad; elle vient d'être placée sous le commandement en chef d'Abdi pacha, officier d'un mérite distingué, qui a perfectionné son éducation militaire à Vienne. Abdi pacha a été élevé, en même temps, au grade de muchir.

Le territoire de l'Yémen est très étendu et pourra, au bout d'un certain nombre d'années, être subdivisé en plusieurs nouvelles provinces. Nous voyons dans l'histoire que, jusqu'au règne de Sultan Murad IV, il formait deux vastes gouvernemens sous le nom de Zébid et de Sana'a. Aden même était un des anciens sandjaks du gouvernement de Sana'a.

Nous avons annoncé que lors de la visite que le Sultan fit à la Porte dans les premiers jours de Moharrem de la présente année, le président du conseil suprême de justice, S. Exc. Rifa'at pacha, remit à S. M. un rapport sur l'administration intérieure de l'Empire, en signalant diverses réformes qui auraient pour effet de rendre plus régulière et plus équitable la répartition de l'impôt et d'améliorer l'administration en veillant, d'une manière plus sévère, sur la nomination des employés envoyés dans les provinces. Ces réformes, élaborées à la Porte par une commission nommée *ad hoc*, ont été en partie acceptées, et l'on pense qu'elles ne tarderont pas à être mises à exécution.

Dans les villes d'Europe où l'on s'occupe avec quelque attention de la salubrité publique, le pavage régulier des rues, leur balayage et l'écoulement des eaux au moyen des égoûts que l'on y construit de distance en distance, sont des mesures qui rentrent dans les devoirs d'une bonne administration.

Depuis quelques années, la Turquie est entrée dans les voies de sa rénovation, mais, quelque zèle qu'elle mette à se placer au niveau de la civilisation des grands états européens, on comprend qu'il lui reste encore du chemin à faire pour arriver où ces derniers sont parvenus.

La propreté des rues, par exemple, laisse beaucoup à désirer dans toutes les villes de la Turquie, sans en excepter même la capitale de l'Empire. Il n'était pas convenable, surtout pour Constantinople, qui est le siége du gouvernement, des grandes administrations de l'Empire et des Missions étrangères, que cet état de choses durât plus longtemps, et nous apprenons avec plaisir qu'un service de balayage public vient d'être organisé, pour les quartiers de Péra et de Galata, par les soins du Capitan-Pacha qui en est le gouverneur. C'est dans ce but que S. A. a donné les ordres nécessaires pour la construction de vingt tombereaux qui passeront tous les jours dans les rues pour y recevoir les immondices, et les transporter hors de la ville. Nous sommes persuadés que la nouvelle de cette mesure sera accueillie avec satisfaction par tout le monde, et que sa grande utilité en sera hautement appréciée.

Nous ignorons les détails de ce service de balayage; mais nous pouvons dire comment il est organisé dans les principales villes de l'Europe.

L'opération du balayage est exécutée par les propriétaires dans les rues, et par des balayeurs payés par l'administration, sur les places publiques. Les propriétaires sont obligés de faire balayer jusqu'au milieu de la rue, devant leurs maisons. Des hommes portant une sonnette parcourent les quartiers chaque matin pour rappeler aux habitans cette obligation. Les contrevenans sont passibles d'une amende. Le balayage doit être fait de telle sorte que les immondices soient relevées en tas près des maisons dans les rues à ruisseau, ou sur les deux côtés des chaussées, pour être ensuite emportées par les tombereaux destinés à ce service. On doit favoriser l'écoulement des eaux dans les ruisseaux, et laver même les portions du pavé qui en ont besoin. On conçoit qu'avec ce système de propreté, la salubrité doit se trouver dans de bonnes conditions; mais pour l'établir tel que nous venons de l'exposer, le concours des Missions étrangères est indispensable, et nous sommes convaincus qu'en vue du résultat à obtenir, elles s'empresseront de l'accorder dès qu'il leur sera demandé.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de signaler les graves inconvéniens qu'entraînait pour le commerce d'Andrinople la défense faite aux bateaux de passer le barrage de la Maritza. Cette regrettable mesure, que rien ne justifiait, a occasionné l'année dernière une perte qu'on ne peut évaluer à moins de 10 mille bourses, et elle eût dépassé cette année ce chiffre, si le gouvernement, mieux informé, ne s'était empressé de lever cette défense. On se rappelle que M. Poirel, ingénieur en chef des ponts et chaussées de France, attaché au service de la Porte, avait été envoyé à Enos pour faire des études sur le curage du port et la navigation de la Maritza. Cet ingénieur, après avoir visité le barrage, ne tarda pas à reconnaître que les réclamations du commerce étaient fondées, et que le libre passage des bateaux à l'endroit du barrage, offrait d'autant moins d'inconvénient, que ce travail a été presque complétement détruit l'hiver dernier par les débordemens de la Maritza. Le gouverneur d'Andrinople, Rustem pacha, dont tout le monde s'accorde à louer le zèle et l'intelligence, s'empressa d'adopter l'opinion de M. Poirel, et en même temps que cet ingénieur adressait sur cet objet un rapport à la Porte, Rustem pacha écrivait, de son côté, au gouvernement de la manière le plus pressante pour appuyer ses conclusions. Le conseil suprême de justice, qui avait été saisi de cette affaire, a adopté les conclusions du rapport de M. Poirel. Cette défense aux bateaux de passer le barrage, qui pesait d'une manière si désastreuse sur le commerce d'Andrinople, vient d'être rapportée, et des ordres en conséquence ont été envoyés au gouverneur d'Andrinople, Rustem pacha.

Depuis la publication de notre dernière feuille, quelques nouveaux cas de choléra ont été constatés dans différens quartiers de Constantinople.

Le ministre de la S. Porte à Athènes, M. C. Musurus, parti de Constantinople le 7 sur le paquebot de l'Etat, le *Vaciati Tidjaret*, pour se rendre à son poste, est arrivé au Pirée le 9 dans la matinée. Par suite des mesures sanitaires adoptées par l'intendance hellénique depuis l'apparition du choléra à Constantinople, M. Musurus a été invité à se rendre à Egine pour y purger sa quarantaine, dont la durée a été fixée à 11 jours.

Le *Moniteur grec* contient, dans son numéro du 10 février, l'article suivant qu'il a emprunté au journal hellénique l'*Espérance*:

« Selon des renseignemens positifs, dit l'*Espérance*, S. M. l'Empereur Nicolas a fait savoir à la Cour de Bavière que comme protecteur du royaume hellénique, il ne peut laisser son sort sous l'influence d'une incertitude quelconque au sujet de la succession au trône. Le traité de juillet qui a appelé le second fils du roi de Bavière au trône de la Grèce dans le cas où le roi Othon n'aurait pas d'héritiers naturels, a réglé la succession, et les clauses de ce traité ont été acceptées par l'assemblée nationale du 3 septembre. L'Empereur rappelle au gouvernement bavarois qu'à l'époque où il fut question de l'avènement du roi Othon au trône hellénique, le représentant de la Russie fut chargé d'exprimer qu'il serait à désirer que S. M. adoptât la religion de son peuple, et que le roi de Bavière donna l'assurance qu'en arrivant en Grèce, son fils embrasserait le dogme oriental, ce qui toutefois n'eut pas lieu. L'assemblée nationale, sagement inspirée, pensa que quand au roi actuel ce changement de religion ne pouvait pas se faire, mais en même temps elle jugea nécessaire de régler définitivement l'avenir à l'égard des héritiers du roi Othon et adopta l'article 40 de la Charte. Or, l'Empereur de Russie voit avec étonnement que jusqu'à ce jour la Cour de Bavière n'ait encore donné aucun éclaircissement sur la question de savoir si celui que les traités appellent à succéder au roi actuel de la Grèce entend se conformer à l'obligation décrétée par l'assemblée nationale, et sinon satisfaire à laquelle le prince de Bavière ne saurait invoquer ses droits au trône hellénique. En conséquence, l'Empereur demande une réponse officielle et positive de la part des ayant droit à la succession du roi Othon, à défaut de quoi il se concertera avec les deux autres puissances sur les mesures à prendre pour ne pas laisser dans l'incertitude un royaume qui a surtout besoin de tranquillité, et que les intentions bienfaisantes des puissances ne sauraient abandonner aux périlleuses conséquences d'un interrègne. Le ministre de la Grande-Bretagne à Munich a exprimé au nom de sa Cour un entier acquiescement aux démarches du cabinet de Russie, et le président du conseil de S. M. le roi de Bavière a donné verbalement l'assurance à M. le ministre de Russie que son souverain allait délibérer avec les ayant droit au trône hellénique, et que leur résolution serait immédiatement communiquée aux puissances alliées. »

On lit également dans le *Moniteur grec* que plusieurs journaux, d'après leur correspondance particulière, annoncent que S. M. le roi de Bavière se propose de faire prochainement un nouveau voyage en Grèce et de séjourner quelque temps à Athènes.

Par ordonnance impériale :

Rouchen agha a été nommé agent auprès de la S. Porte du gouverneur de Rakka, Osman pacha;

Méhémet éfendi a été nommé agent auprès de la S. Porte du gouverneur de Bayézid, Behloul pacha;

Haled éfendi a été nommé agent auprès de la S. Porte du gouverneur de Djanik, Aliad pacha.

RÉVOLUTION A NAPLES.

Les Napolitains, eux aussi, viennent d'accomplir leur révolution en trois jours. Nous empruntons aux journaux de Marseille les détails de ce grand événement appelé à exercer une immense influence sur les destinées de l'Italie.

On écrit de Naples au *Nouvelliste* :

« Une manifestation encore plus imposante que celles qui l'avaient déjà précédée, et dont le caractère, quoique pacifique fait-soit percer une détermination désespérée, a eu lieu le 27. La population de Naples inondait la rue de Tolède, l'effervescence était au comble; les dames elles-mêmes encourageaient des balcons ces manifestations populaires; quelquefois même, se mêlant aux groupes, elles donnaient l'exemple des résolutions les plus patriotiques. Les cris de vive l'Italie! vive la Constitution! étaient de toutes parts.

» Dans ces conjonctures, l'attitude du gouvernement, d'abord indécise et timorée, prit à deux heures de l'après-midi un caractère défensif; plusieurs régiments prirent position devant le château; deux grilles étaient fermées; la garde civique locale, à laquelle se joignirent de nombreux citoyens, veilla au maintien de l'ordre. Le roi fit faire les plus minutieuses démarches pour s'assurer de la fidélité des troupes qui sont proposées plus spécialement à la garde des forts. De ces points ne tardèrent pas à partir des coups de canon d'alarme en guise de signe d'intelligence, pour que les commandans des diverses forteresses se préparassent à un mouvement offensif. Le drapeau rouge fut arboré sur le fort Saint-Elme.

» La ville, dès cet instant, fut être considérée comme en état de siége, circonstance qui ne fit qu'accroître l'irritation des Napolitains. Cet état de choses, qui menaçait Naples d'un bombardement, et nous tenons ce fait de bonne source, se prolongea jusqu'au lendemain 28. Ce jour parassait être fixé des deux parts pour un combat définitif. C'est dans cette situation réciproquement hostile que le roi, effrayé enfin des terribles conséquences que son opiniâtreté pouvait provoquer, s'est déterminé sur-le-champ à renvoyer son ministère et à bannir le ministre del Carretto.

» Quant à Mgr. Cocle, il a été aussi éloigné immédiatement. Ces résolutions ne tardèrent pas à être prises à la connaissance de la population par l'organe des commandans de la garde civique; c'est ce qui fit ajourner l'attaque au lendemain.

» On a prétendu à tort que le roi de Naples, en consentant au brusque changement de son gouvernement, en appelant à lui un ministère entièrement libéral, et en donnant enfin une constitution représentative, avait surtout cédé à la terreur que lui inspirait un corps nombreux de Calabrais insurgés qui s'avançaient sur Naples.

» Il n'en est rien, aucun Calabrais n'a paru dans les environs de cette capitale; ce n'est que stimulés par l'exemple des Siciliens et leurs près antes recommandations, que les Napolitains ont à leur tour fait preuve d'énergie et réclamé leurs libertés politiques.

» Dès le 29 au matin, le roi, au moment peut-être où la foudre populaire allait éclater et broyer son trône, faisait afficher la proclamation suivante:

» Ferdinand II, par la grâce de Dieu roi des Deux-Siciles, de Jérusalem, etc., duc de Parme, de Plaisance, grand prince héréditaire de Toscane.

» Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets d'obtenir des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, nous déclarons vouloir condescendre au désir qu'ils avaient et manifesté à cet égard en concédant une constitution, et, à cet effet, nous avons chargé notre nouveau ministère d'état de présenter à notre approbation, dans un délai de dix jours, un projet d'après les bases suivantes:

» Le pouvoir législatif sera exercé par nous et deux chambres, l'une des pairs, l'autre des députés; la première sera composée de personnes nommées par nous; la seconde, celle des députés, sera nommée par les électeurs, d'après le cens qui sera déterminé.

» La seule religion dominante de l'état sera la catholique, apostolique et romaine, et il ne sera pas toléré d'autre culte.

» La personne du roi sera sacrée, inviolable; et ne sera soumise à aucune responsabilité.

» Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du gouvernement.

» Les forces de terre et de mer seront commandées par le roi.

» La garde nationale sera organisée dans tout le royaume de la même manière que dans la capitale.

FEUILLETON.

LA CHAMBRE ROUGE. (1)

II.

En 1817, M. le marquis de Pont-Gibaud, alors chargé d'affaires du roi de France auprès du grand-duc de Bade, épousa, durant un congé qui le ramenait à Paris pour quelques mois, Mlle de Marcoul, d'une bonne famille de la Marche, peu riche, mais très considérée.

Mlle de Marcoul avait à cette époque dix-sept ans, et M. de Pont-Gibaud, quarante-six. L'éclat de cette alliance, qui donnait, à la fois, à leur fille une grande fortune et une grande position, fit passer M. et Mme de Marcoul sur la différence d'âge. Le mariage fut célébré à Saint-Thomas d'Aquin, paroisse de la finance, et, immédiatement après, les deux époux partirent pour l'Allemagne.

Antoinette avait le caractère le mieux fait que je pût rencontrer, ou, pour mieux dire, elle n'avait pas de caractère. Simple, naturelle et gaie comme une enfant, on voyait au fond de sa pensée comme au fond d'une eau limpide. Elle se plia à tout ce que son mari voulut, comme se plie une bête docile sous un sous la main d'un berger; elle ne désirait rien en dehors de sa maison.

M. et Mme de Marcoul moururent en remerciant Dieu, qui leur avait permis de voir le bonheur de leur fille.

Quant à M. de Pont-Gibaud, il adorait sa femme. C'était son dernier amour, et l'on sait que ces amours là s'emparent du cœur avec une irrésistible violence. Antoinette résumait toutes les pensées de son mari : c'était sa joie et son ambition; il en était fier comme un artiste de son chef-d'œuvre. Cette passion s'accrut avec le temps; n'était comme un fluide qui coulait dans ses veines avec son sang.

M. de Pont-Gibaud avait dans l'esprit une grande souplesse, unie à une grande fermeté. C'était un de ces hommes qui ne reculent jamais devant les circonstances, pour si graves qu'elles soient, et les accepte et telles qu'elles se présentent. Ses amis lui reprochaient un loud inépuisable de constitution; mais la droiture de son caractère démentait ceux que son humeur sarcastique éloignait. Du reste, résolu, loyal, discret et sûr, M. de Pont-Gibaud était entier dans ses affections comme dans ses inimities.

Un jour, à Bade, durant la saison des eaux, M. de Pont-Gibaud trouva dans un bouquet, sur la toilette de sa femme, un billet sans signature; des les premières lignes, un nuage rouge passa devant ses yeux; il se l'vit, comme un homme qui vient de sentir la morsure d'un serpent.

Sa femme semble fait sur une causeuse. M. de Pont-Gibaud attendit qu'elle se réveillât, son cœur battait à rompre sa poitrine; il s'assit, but un grand verre d'eau, et, à force de volonté, se rendit maître de son émotion.

—Si Antoinette m'a trompé, se dit-il, je la tue.

Antoinette ouvrit les yeux et sourit.

Il était un peu tard; il fallait songer à s'habiller pour un bal que le grand-duc donnait dans sa résidence d'été; Antoinette courut à sa toilette, où sa femme de chambre avait apprêté des dentelles, des rubans, des bijoux.

Le bouquet était au beau milieu de la toilette.

— Est-ce vous, mon ami, qui avez apporté ce bouquet? Qu'elle en le remusant.

— Oui, répondit le marquis.

— Ah! mon ami, vous savez que je n'aime que les roses blanches; pourquoi me donnez-vous des roses rouges?

Et, d'un air boudeur, elle repoussa le bouquet sur la toilette.

M. de Pont-Gibaud prit Antoinette par la taille et l'attira vers lui; ses yeux étaient humides, et il l'embrassa avec un élan de tendresse où la reconnaissance se mêlait à la passion.

Il ne dit rien à Antoinette de ce qu'il avait découvert, afin de ne pas troubler la pureté virginale de cette âme, que l'ombre même du mal avait jamais ternie; mais après le bal, et quand il fut seul, M. de Pont-Gibaud prit François à part et recommanda la plus active surveillance à l'extérieur et à l'intérieur de l'hôtel.

François, qui était Breton comme son maître, et qui l'aimait, s'employa si bien, qu'il mit la main sur une marchande de fleurs, au moment où sous prétexte de déposer sa marchandise, elle remettait un nouveau bouquet pour Mme de Pont-Gibaud.

Prise sur le fait, la petite marchande n'osa nier et nomma l'Adonis allemand qui en voulait aux divinités parisiennes. C'était un lieutenant aux chevau-légers du grand-duc.

Le jour même, le marquis se rendit chez le lieutenant, et, après l'avoir prié de donner des ordres pour qu'ils ne fussent pas interrompus, il tira de sa poche les billets trouvés dans les deux bouquets.

— Les reconnaissez-vous? dit-il à l'officier.

— Parfaitement, répondit le Badois, qui était un homme de cœur.

Le marquis s'inclina.

— Voilà une franchise qui nous met fort à l'aise l'un et l'autre, reprit-il, vous faites la cour à ma femme; c'est votre droit; le mien, est de la défendre.

— Sans doute.

— Si Madame de Pont-Gibaud avait lu votre lettre... je vous aurais envoyé mes témoins; si elle y avait répondu... je l'aurais tuée.

— Voilà qui est bien castillan pour un Français.

— La diplomatie m'a fait cosmopolite.

Ce fut au tour du Badois à s'incliner.

— Mais cette même diplomatie, poursuivit le marquis, m'a enseigné à ne rien précipiter; dans les affaires de ce monde, le plus souvent, le congrès suit la bataille. Vous plairait-il qu'il le précédât, cette fois?

— Vous avez la présidence, dit le chevau-léger, ordonnez.

— Va donc pour le congrès... la bataille viendra plus tard, si besoin est.

— Soit.

— Il est, dit-on, fort ridicule d'aimer sa femme; je pousse ce ridicule au suprême degré.

— Je le comprends, Monsieur.

— Trop, peut-être.

— Hum! fit le Badois que le sang-froid du chargé d'affaires étonnait un peu.

— Eh! ne cherchez pas à dissimuler!... c'est un négociateur qui vous parle.

— C'est qu'en vérité je n'en sais rien moi-même.

— Cependant, Monsieur, il faut bien que je le sache.

— Il est un moyen clair de s'en assurer.

— Lequel?

— Attendez.

— Merci, Monsieur! s'écria le marquis de l'air qu'aurait eu M. le duc de Richelieu, en pareille circonstance. Un autre moyen me paraît tout aussi efficace et moins dangereux.

— Voyons le moyen.

— Renoncez tout de suite à vos prétentions...

Si vous aimiez Mme de Pont-Gibaud comme je l'aime, l'un de nous aurait le gorge coupée avant ce soir... Ce coup d'épée ferait trois malheureux... ma femme, vous et moi. J'y perdrais la vie peut-être, vous y perdriez votre carrière, assurément. Au dix-neuvième siècle, et pour un caprice, c'est bien trop fort.

Le grand air du marquis et sa façon de présenter les choses, avaient plu à l'officier badois. Il sourit, et ne put s'empêcher d'incliner sa tête en signe d'assentiment.

— Vous portez l'épaulette, Monsieur, ajouta le diplomate, donnez moi votre parole que vous oublierez cette fantaisie, et ma maison vous sera ouverte.

La loyauté de M. de Pont-Gibaud séduisit l'Allemand; il tendit la main au mari, et jura tout ce qu'il voulut.

Quatre ou cinq mois après cet événement, qui peut donner la mesure du caractère de M. de Pont-Gibaud, il se rendit à Paris avec sa femme; la révolution de juillet l'y surprit au moment où il était question de l'envoyer en Toscane; le marquis, alin de n'être pas destitué, fit parvenir sa démission au nouveau gouvernement, et se retira en Bretagne, dans une terre qu'il avait à quatre ou cinq lieues de Rennes.

L'aspect de cette terre un peu sauvage et du vieux château, bâti au milieu des forêts, comme le château de la Belle-au-Bois Dormant, effraya d'abord Antoinette; mais, après que le marquis l'eut initiée à courir à cheval parmi les landes et les clairières, l'âme de Mme de Pont-Gibaud s'ouvrit aux beautés mélancoliques de ces paysages bretons. Elle en sentit la douceur et la sérénité, et s'accoutuma bientôt à la pensée d'y passer huit ou neuf mois de l'année, comme c'était le desir de son mari.

Sur ces entrefaites, M. de Pont-Gibaud fut contraint de partir pour l'Amérique, où l'appelait une succession assez importante, mais embrouillée. Quelque douleur qu'il éprouvât de se séparer de sa femme, il ne voulut pas l'emmener avec lui à cause des dangers d'un si long voyage, et il partit aussitôt dans l'espoir de revenir promptement.

Mme de Pont-Gibaud resta au château en compagnie d'une cousine aînée du marquis, veuve et sans enfant, qui était bien la meilleure personne qui se pût voir dans toute la Bretagne. Elle n'approchait jamais Antoinette autrement que ma fille, et la traitait en conséquence.

Le goût dominant de la sœur de M. de Pont-Gibaud, de Mme de Saint-Avril, était de préparer des coutures, en quoi elle excellait; en dehors de cela, elle était de l'opinion de ceux qu'elle aimait.

Un certain air que ces dames étaient entées au

(1) Voir le numéro du 6.